### PROCES-VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## **DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni sans public à l'exception des agents municipaux requis, à 19 H 00

sous la présidence de Madame le Maire, Marie TONNERRE-DESMET

Date de convocation : vendredi 14 octobre 2022 33 conseillers en exercice

présents - votants

Présents: (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE (retard pouvoir donné à Sophie CANTON), Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s): (6) Monsieur Marc DUFOUR (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Madame Lilliane DENYS (pouvoir donné à Emmanuelle VANDOORNE), Monsieur Luc LECRU (pouvoir donné à Aurélie LAPERE), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Marylène HEYE), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Eric DOCQUIER), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme le Maire).

Mme le Maire déclare la séance ouverte et remercie Robin DELPLANQUE de bien vouloir procéder à l'appel en tant que secrétaire de séance. M. Robin DELPLANQUE procède donc à l'appel.

- Examen et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2022.

Absence de remarques. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

# 1) <u>Débat d'orientation budgétaire - Présentation du rapport d'orientations budgétaires.</u>

#### M. Alain RIME

Merci Mme le Maire et bonsoir à tous. Permettez-moi avant d'aller dans le vif du sujet de faire un petit mot introductif pour rappeler que nous sommes les champions de la baisse de la dépense publique, de la baisse des dépenses de fonctionnement, c'est dans notre ADN, c'est comme ça. Ça nous a permis de nous désendetter de plus de 7 millions d'euros, d'investir toujours davantage chaque année, de diminuer le taux de taxe foncière trois années de suite, d'augmenter notre cagnotte de 500 000 euros à plus de 4 millions d'euros, et d'avoir de très nombreux et magnifiques projets d'investissement pour toutes les Neuvilloises et tous les Neuvillois. Et patatras, l'inflation des matières premières, la guerre en Ukraine, la crise énergétique avec le prix devenu exorbitant du gaz et de l'électricité pour notre commune, les augmentations de salaires justifiées du SMIC et du point d'indice, le panier de la ménagère coûte toujours plus et le panier de Mme le Maire va devenir impossible à payer.

Nous voilà contraints d'augmenter la dépense publique avec ses conséquences : réduction des investissements, réduction de la cagnotte qui va servir à payer le gaz et l'électricité et la reprise de l'endettement pour investir.

C'est pourquoi avec l'aide de tous et la compréhension de tous, il nous faudra faire des économies notamment de gaz et d'électricité, des économies débutées depuis 2014 et ayant contribué à réduire à ce jour de 38% notre consommation cumulée de gaz et d'électricité, grâce à de nouvelles chaudières, à l'isolation, au déploiement des leds partout où c'est possible et notamment dans les lanternes de l'éclairage public, après le confinement sanitaire, nous nous refusons au confinement énergétique.

Vous aurez du chauffage et de l'électricité pour poursuivre vos activités associatives cet hiver, nous en parlions hier avec les dirigeants d'associations, vous pourrez faire du sport, chanter, faire du théâtre, participer à des ateliers d'arts plastiques, apprendre la musique, jouer à la belotte, au

bridge ou aux échecs.

Nous nous refusons d'augmenter le taux de la taxe foncière, c'est une arme si facile à dégainer pour échapper aux efforts considérables que nous engageons pour réduire la dépense là où cela est possible et tant que cela sera possible. Neuvilloises, Neuvillois, tous ensembles acceptons avec optimisme de réduire un peu l'éclairage public, acceptons de réduire un peu le nombre de jours de chauffage, acceptons de fermer les services municipaux du 25 décembre au 2 janvier. Certains se plaindront, ils se consoleront, nous n'augmentons pas l'impôt, face à l'adversité soyons unis, solidaires, compréhensifs et responsables. Merci.

Voilà venu le temps de ce débat d'orientations budgétaires, nous aborderons le calendrier prévisionnel de la préparation budgétaire, quelques indicateurs macroéconomiques qui ne sont pas fameux, la prospective financière 2022-2026, la section de fonctionnement, la section d'investissement et quelques mots de conclusion.

Le cadre est bien connu, il est fixé depuis 2018, en effet lors de ce débat d'orientations budgétaires, il y a lieu de vous parler des orientations générales du budget dans les 2 mois qui précédent le vote du budget primitif, la loi NOTRe promulguée en 2015 a augmenté les exigences de ce débat, en y ajoutant les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, et pour les communes comme la nôtre de plus de 10 000 habitants, il y a nécessité de vous parler de la structure des effectifs, des dépenses de personnel et de la durée effective du travail.

Enfin la loi de programmation des finances publiques de 2022 a mis en place la nécessité de vous présenter les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel. Voilà c'est une obligation, je vous le disais, qui précède le vote du budget qui aura lieu le 15 décembre 2022. Ce rapport donne lieu a débat dont il sera bien sûr pris acte dans cette délibération.

Nous avons commencé la préparation budgétaire entre le 12 et le 23 septembre 2022, ce qui a permis de rencontrer les élus, les agents des différents services, et ils nous ont fait de belles propositions, ils ont tenu les engagements qui étaient dans la lettre de cadrage de ne pas augmenter la dépense publique pour chacun dans leur domaine et je les en remercie.

Nous avons eu une commission générale le 10 octobre pour évoquer ce DOB et nous vous le présentons ce soir.

Nous aurons un séminaire du groupe majoritaire pour trancher sur les arbitrages du budget le 14 novembre 2022 et nous nous reverrons en arbitrage pour les subventions aux associations le 21 novembre 2022. Nous présenterons le budget primitif 2023 en commission générale le 5 décembre 2022 et il sera soumis à votre vote lors du conseil du 15 décembre 2022.

Sur la diapositive suivante, venons-en aux indicateurs macroéconomiques, et d'abord ceux habituellement de la Banque de France. Je vous présente là un tableau qui parle du taux de croissance, du PIB en pourcentage et de l'inflation avec entre parenthèses le terme IPCH qui signifie l'Indice des prix à la consommation harmonisé, harmonisé fait référence aux pays européens, et on prend le même paquet pour pouvoir comparer les pays européens.

Alors vous constatez qu'en 2022 l'inflation est bien présente puisqu'elle est estimée d'ici la fin d'année à 5,8% pour un taux de croissance qui n'est pas si mal pour l'année 2022, évalué à 2,6. L'année 2023 est une année de beaucoup d'inconnues et d'incertitudes et sans doute de beaucoup d'inquiétudes, puisque je crois que pour la première fois, on n'a pas des chiffres nets, bruts, mais on a une vague de taux de croissance allant de moins 0,5 à plus 0,8, c'est quand même assez large comme propositions et pour l'inflation l'IPCH irait de 4,2 à 6,9, c'est évidemment les aléas, le contexte sur lequel je reviendrai qui rendent les prévisions difficiles pour 2023. Pour 2024 on revient à des choses plus sereines, puisqu'on envisage un taux de croissance à 1,8 et un taux d'inflation toujours harmonisé à 2,7%.

Et puis actuellement au Parlement a lieu le vote, la présentation de la loi de finances 2023, où le gouvernement a sorti le 49-3 à l'assemblée nationale, et dans ce projet de loi de finance il y a des chiffres importants à retenir, la première c'est que le déficit public est à la baisse, mais le budget de l'Etat reste déficitaire et on est à moins 5% pour 2022, et à moins 5% pour 2023. Il n'y pas eu de budget présenté par un gouvernement positif depuis l'année 1974, c'est extraordinaire, la croissance en volume va être négative car l'inflation va être plus forte que l'évolution de la dépense, donc la croissance est négative à moins 1,1 en 2022 et à moins 1,5 en 2023. La dépense publique sur le PIB fait qu'on est en baisse progressive depuis 2020 où on était à 60,7% pour descendre à 57.6% en 2022 et à 56.6% en 2023.

L'endettement qui évidemment a explosé au cours de l'année 2020 et on ne peut dire que merci parce que cela a sauvé beaucoup de gens, et beaucoup d'entreprises, est monté à 115 % du PIB en 2020 pour être à 112,8 en 2021 et à 111,5 en 2022, et la prévision est à 111,2 % à 2023. C'est plus de 3000 milliards d'euros, on a du mal à se l'imaginer.

La croissance en PIB après avoir été fortement négative du fait du confinement de 2020 à moins 7,9 est assez active en 2022 et on est à 2,6 pour la banque de France à 2.7 pour le gouvernement. C'est une bonne croissance et en 2023 elle sera plus basse à 1%. Donc on garde une croissance assez dynamique, un déficit public qui est bien sûr très élevé puisqu'il est à moins 5% du PIB et l'objectif c'est d'aller vers moins 3% d'ici la fin du quinquennat.

Ce budget porte sur 4 axes structurants, le premier qui est de préserver le pouvoir d'achat, alors pour le préserver il y aura sans doute, et très certainement le bouclier énergétique qui va protéger tous les particuliers, avec malgré tout une augmentation des coûts de l'énergie d'environ 15% au lieu de 4% en 2022. Mais également une indexation des barèmes de l'impôt sur le revenu sur l'inflation, ce qui va faire en sorte que beaucoup de Français paieront moins d'impôt, puisqu'on s'attend à ce que les salaires augmentent moins que l'inflation alors forcément il y aura moins d'impôt à payer.

Le 2<sup>ème</sup> point c'est de pouvoir financer l'action publique. Le gouvernement propose d'augmenter le budget des ministères régaliens avec plus 3 milliards pour la défense, + 1,4 milliard pour la création de nouvelles forces de sécurité et plus 8% pour le budget de la justice, ce + 8% survient depuis maintenant, je crois, 3 ans.

Le 3<sup>ème</sup> axe, c'est de préserver l'avenir en diminuant notamment les impôts des entreprises et notamment la CVAE sur 2 ans donc dès l'année prochaine et en fin 2024 il n'y aurait plus de CVAE pour les entreprises. Le 2<sup>ème</sup> point serait de créer un fonds vert pour les collectivités territoriales pour les inciter à végétaliser, à planter des arbres pour un montant d'1,5 milliard, un plan vélo de 250 millions d'euros, et une augmentation de la prime rénov' de plus 500 millions d'euros.

Le 4<sup>ème</sup> point structurant c'est de rétablir les comptes publics avec une boussole qui amène à un déficit public inférieur à 3% en 2027 et à un pourcentage de déficit du PIB à 53,8% à l'horizon 2027.

On peut donc dire que le contexte macroéconomique est encore un contexte où l'Etat est très intervenant pour venir aider les ménages et les entreprises. Il n'est pas question d'augmenter les impôts, il est question de les diminuer, sachez que l'aide au soutien énergétique des familles représente 45 milliards d'euros, c'est donc 45 milliards que nous n'aurons pas à payer aux distributeurs de gaz et d'électricité, c'est l'Etat qui paiera à notre place, jusqu'à quand, nous verrons bien.

On terminera ces indicateurs macroéconomiques par des aléas qui sont très importants et qui rendent la situation de 2023 très incertaine. Evidemment dans le contexte de la situation géopolitique avec la crise et la guerre en Ukraine, le coût des matières premières et de l'énergie, on n'a pas le sentiment que les choses, les prix vont baisser, et enfin le coût des mesures des politiques publiques qui sont très, très chères alors on sait que le bouclier énergétique va être maintenu, mais qu'en sera-t-il du coût des carburants ? On bénéficie aujourd'hui d'une remise de 30 centimes par litre et de 20 centimes en plus par la société Total, jusqu'à mi-novembre, donc a priori pour ceux qui vont chercher leur essence chez Total, ce sera plus 50 centimes après la mi-novembre.

Alors venons-en maintenant à la prospective financière 2022-2026, cette diapositive est un peu chargée, elle a pour ambition de vous montrer ce qu'on avait décidé comme prospective l'année dernière.

C'est donc le premier tableau en haut de la diapositive, l'année dernière la prospective 2022-2026 c'était d'avoir une épargne brute toujours supérieure à 1 296 644 €, c'est en 2024 qu'elle était la plus basse. Toutes les autres années on est au-dessus d'1 300 000 €, en gros c'est l'épargne

brute, c'est notre épargne qui nous permet de payer le capital de dette et qui nous permet d'investir.

Nous avions déjà l'année dernière constaté que cette épargne allait en diminuant, on avait affaire à un effet ciseau et qu'en fin de mandat, les années 2025 et 2026, on repartait sur une évolution positive de notre épargne qui réaugmentait au cours des deux dernières années.

Avec la dégradation que nous constatons actuellement, et bien la prospective est très inquiétante, puisqu'elle montre que notre épargne brute va s'effondrer en 2023 et encore plus en 2024 et encore plus en 2025, pour réaugmenter en 2026, mais par rapport à la prospective faite l'année dernière nous perdrons 900 000 euros par an, à partir de 2023 jusqu'en 2026, ce qui fait 4 ans à moins 900 000 euros par an, on va donc perdre 3 600 000 € d'épargne brute si les coûts de l'énergie restent à ce qu'ils sont aujourd'hui d'ici la fin de ce mandat.

3,6 millions c'est environ notre cagnotte. Donc nous n'aurons plus de cagnotte pour investir il faudra donc avoir recours à l'emprunt pour investir. Evidemment si on veut retrouver des marges de manœuvre, il faut faire des économies, nous n'avons pas d'autre choix, avant peut-être de devoir augmenter les impôts, si la situation l'exige, car évidemment nous ne laisserons pas la commune repartir dans un emprunt ou dans des emprunts inconsidérés, qui rendraient sa situation difficile

Mais nous en reparlerons d'ici quelques années.

La prospective financière c'est aussi de vous parler du Plan pluriannuel d'investissement (PPI), l'an dernier, nous avions prévu environ 14 000 000, 15 000 000 d'euros de propositions nouvelles, et bien au vu de l'effondrement de notre épargne brute, il nous faut être beaucoup plus modestes dans nos prévisions, et recourir à une prévision plutôt de 11 000 000 €, nous abandonnons, pour le moment, le projet de rénovation du centre Malraux et nous reportons également l'extension de l'Hôtel de ville et nous concentrons tous nos efforts sur la rénovation de la Ferme du Vert Bois.

Bien sûr il nous faut garder de l'argent en investissement pour acheter une nouvelle voiture, un nouveau camion, pour repeindre des salles, pour peut-être des toitures, pour isoler, peut-être aussi pour du photovoltaïque puisqu'il faut ,à tous prix, aujourd'hui sortir de ce coût de l'énergie et évidemment la possibilité de développer des investissements sur des énergies renouvelables est quelque chose d'important.

Nous consacrerons 5,5 millions d'euros pour la ferme du Vert Bois et 5,5 pour d'autres investissements.

Comment financerons nous ces investissements, d'abord toujours en allant chercher des subventions auprès des autres collectivités territoriales et auprès de l'Etat, aussi parce que nous avons mandaté le cabinet Finances et territoires pour nous accompagner dans la recherche de financements publics et notamment sur les fonds européens mais également privés auprès de mécènes et à nous aider à créer un fonds de dotation, ce qui nous permettra de pouvoir faire appel au privé et à toute personne de la commune ou de l'extérieur, ou même à des fonds de dotation de nous faire des donations, qui donneront droit à des réductions d'impôts.

Nous aurons enfin recours à l'emprunt initialement prévu à 4,3 millions et que nous sommes obligés d'augmenter à 7 000 000 €, si on veut être en capacité de réaliser le programme d'investissements que je viens de vous présenter.

Vous constaterez sur la dispositive suivante que cela va avoir des conséquences sur notre amortissement et notre encours de dette, si nous empruntons 2,5 millions en 2023 , 3 millions en 2024, 1 million en 2025 et 500 000 € en 2026, nous atteignons donc bien un total de 7 millions euros d'emprunt et vous constatez tout de suite que sur notre capital de dette qui est l'amortissement et bien au lieu de payer 755 000 € de capital de remboursement et bien nous aurons à rembourser 1 260 000 € en 2026, c'est 500 000 € supplémentaires et c'est donc 500 000 € que nous aurons en moins pour investir, car plus on emprunte plus il faut rembourser de capital et moins on est en capacité d'investir puisqu'il faut d'abord rembourser le capital de dette. C'est donc dire qu'à un moment il faut arrêter d'emprunter.

L'encours de dette, l'objectif c'est de rester en dessous de 10 millions d'euros c'est-à-dire en dessous de 1 000 euros par habitant, la trajectoire que nous avons là permet de rester en dessous de 1 000 € de dette par habitant.

Alors la diapositive suivante vous montre que depuis maintenant 2014 nous avons été extrêmement vigilants sur la dépense publique .Vous voyez qu'en 2015 la dépense publique qui est en rouge atteignait environ 11 0000 000 d'euros et qu'en 2021 nous étions en dessous de 10 500 000 € alors que pendant toute cette période il y a eu un peu d'inflation, le coût des choses a été plus élevé et bien nous, en 6 ans, les budgets et la dépense n'ont fait que diminuer, nos recettes ont été assez stables aux alentours de 13 000 000 d'euros.

Ce que vous constatez c'est la différence entre les diagrammes rouge et bleu, année après année vous voyez qu'en 2015, 2016, 2017 la différence de hauteur entre les colonnes bleues et les colonnes rouges représente environs 3 carreaux c'est donc notre épargne 1,5 million quand vous regardez les 4 années suivantes, 2018, 2019, 2020, 2021, l'écart entre la colonne bleue et la colonne rouge atteint 5 carreaux c'est donc 2,5 millions d'épargne chaque année, grâce à la bonne gestion et au fait que nous avons continué à diminuer la dépense publique.

Nous verrons ce qu'il va advenir de ce tableau dans quelques diapositives, avec cette augmentation considérable et exorbitante du coût de l'énergie.

#### Comment vont évoluer nos recettes ?

Alors je vous le disais, nous ne souhaitons pas augmenter le taux de la fiscalité directe locale. Je vous rappelle que nous avons baissé de 1% la fiscalité de taxe foncière en 2018,2019 et 2020, je crois qu'il y a très peu de communes qui ont baissé les taux de taxe foncière, nous sommes de celles-là, parce que nous pensons que mieux gérer, c'est permettre la baisse des impôts et rendre de l'argent aux Neuvillois. Il faut savoir que malgré tout, ce n'est pas parce qu'on n'augmente pas les taux que les impôts des Neuvillois n'augmentent pas. En effet les bases fiscales augmentent en fonction de l'inflation, c'est la loi, et notamment en fonction de l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) cette année, vous avez tous une augmentation de votre impôt de taxe foncière pour les propriétaires de 3,4%, par ce que l'IPCH en novembre 2021 était de 3,4%, donc on augmente les valeurs locatives de vos biens de 3,4%, le taux ne change pas, et donc au final la somme à payer augmente de 3,4%.

Sachez quand même que la fiscalité des ménages, enfin la taxe foncière, payée par les ménages représente 40% de la taxe foncière perçue par la ville, les 60 autres pour cent sont payés par les entreprises, que nous remercions.

3<sup>ème</sup> point, c'est que la taxe d'habitation se termine cette année, il y a encore 1/3 des Français qui l'ont payée, c'est la dernière année, elle est remplacée, cette taxe d'habitation, parce que c'est maintenant l'Etat qui la perçoit pour cette année, ce n'est pas la commune, et à la place nous percevons la part départementale de la taxe foncière.

4ème point nous constatons encore une probable baisse de la dotation globale de fonctionnement qui est la dotation que nous percevons de l'Etat qui va être écrêtée normalement, au moment où j'ai fait la diapositive l'écrêtement était à 40 000 €, parce que nous sommes une commune plus riche que d'autres et donc nous participons, dans le cadre de cette dotation, à financer les communes encore plus pauvres que la nôtre, ce qui fait qu'en dotation nous ne toucherons plus que 10 000 €. Cependant la loi de finances a augmenté la dotation pour péréquation d'environ 270 millions d'euros, il est donc possible que nous ayons un écrêtement moindre que ce qui est prévu là, nous aurons donc peut-être davantage de dotation.

Toucher 10 000 € de dotation de l'Etat, je vous rappelle qu'en 2014 nous touchions 1 000 fois plus de l'Etat. 1 000 000 d'euros. Nous ne toucherons plus, l'année prochaine, que 10 000 ou 20 000 en fonction du niveau d'écrêtement. Ce qui évidemment ne comble pas ce que la commune est obligée de faire à la demande de l'Etat.

Donc nous ne percevrons plus d'aide d'Etat en 2024, plus aucune dotation de l'Etat, nous paierons donc sans doute l'écrêtement sur nos recettes fiscales.

Enfin, nous ne pouvons pas reprendre d'excédent, puisque l'année 2022 n'est pas terminée, donc nous construisons le BP 2023 sans la cagnotte qui existe encore pour une partie.

Enfin nous aurons à décider de l'évolution des tarifs, et je crois qu'il ne sera pas possible de ne pas tenir compte du contexte d'inflation que nous vivons actuellement et qui se répercutera sans doute sur les tarifs à partir de septembre 2023.

Sur la diapositive suivante vous voyez que nous avons fait une hypothèse d'augmentation des bases de l'année prochaine à 3,35%. Pourquoi ? Parce que nous avons augmenté les bases des maisons des Neuvillois de 6% car l'IPCH risque d'être à 6%, donc nous avons appliqué l'augmentation des bases de 6%. Donc l'augmentation que vous constatez cette année sur votre feuille d'impôt sera doublée l'année prochaine. Cette année c'est plus 3,4% d'IPCH, l'an prochain on sera sans doute à 6% donc environ 2 fois plus, donc mettez un peu d'argent de côté.

Ça ne représente que 40% de notre perception de l'impôt puisque 60% vient des entreprises. Or, pour les entreprises, on ne gère plus les bases, qui sont gérées par la MEL, nous, on n'a plus accès à ça, donc on a supposé que les bases des entreprises neuvilloises allaient augmenter d'1%, donc quand on fait la somme des 2, on arrive à une augmentation probable l'an prochain des recettes fiscales de notre seul impôt, c'est-à-dire la taxe foncière d'environ, vous l'avez là, 213 000 euros.

Pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires cela va représenter 22 000 € et la taxe foncière sur les propriétés non bâties 17 000 €.

Au total, au final avec ce qu'on rembourse à L'Etat, parce que la part départementale de Taxe foncière que nous percevons est plus élevée que la taxe foncière que nous percevions avant. Ce qui fait qu'on doit rembourser à l'Etat le delta et c'est 400 000€

Vous voyez que l'inflation va entrainer pour la commune une augmentation de ses recettes fiscales de 200 000 €.

Par rapport à l'augmentation des coûts de l'énergie, des coûts de l'inflation, des coûts d'augmentation des salaires, c'est « peanuts », excusez-moi de vous le dire, c'est « peanuts » ! donc il faudra faire économies.

Sur la diapositive suivante, vous voyez l'évolution des dépenses. C'est ça la réalité, c'est que nous allons avoir une augmentation de la masse salariale autour de 7,6 millions d'euros ,et à juste titre, les salaires augmentent parce que l'inflation est là et donc le gouvernement a octroyé une augmentation du point d'indice, à tous les fonctionnaires, de 3,5%, qui est perçue, cette augmentation, par tous les fonctionnaires et a également revalorisé le SMIC à plusieurs reprises et ça va encore survenir puisque l'inflation est en hausse, donc il y aura encore des augmentations de SMIC.

Et forcément notre masse salariale augmente et nous avons projeté pour 2023 un montant de 7,6 millions d'euros, c'est 400 000 de plus que l'an dernier.

Nous aurons une augmentation considérable des charges, à caractère général, liée au contexte inflationniste et à la crise énergétique. On s'attend à une augmentation de l'énergie pour cette année d'un peu moins de 800 000 euros et pour 2023 l'augmentation sera de plus 1,2 million d'euros. Nous maintiendrons les crédits de subventions aux associations, nous maintiendrons les actions en faveur du logement social, nous serons amenés à augmenter la subvention au CCAS car pour le personnel du CCAS il y a aussi, à juste titre, les augmentations de salaires et du point d'indice et enfin comme nous n'avons pas emprunté depuis de très nombreuses années, nous constatons une réduction des intérêts de la dette de 32 000 €, soit moins 9,23%.

L'évolution des dépenses. Vous avez en bleu les dépenses des charges à caractère général c'est ce qui permet de faire fonctionner tous les services, ce qui permet à toutes les manifestations d'avoir lieu (les craquelins, le festival de la biographie), tout ce qui va permettre d'animer la ville, tout ce qui va permettre d'entretenir, de faire des réparations sur les véhicules, dans les salles de classe, dans les toilettes etc..., dès qu'il y a une fuite, on fait appel à ces charges à caractère général.

Vous avez en orange l'évolution du coût de l'énergie. Alors vous avez les comptes administratifs les CA de 2017 à 2021, c'est ce qui a été effectivement dépensé, et ensuite, vous avez les BP 2022 et 2023, ce sont des budgets prévisionnels, l'un voté en décembre 2021, et l'autre que nous voterons en décembre 2022 pour l'année 2023.

En 2022 le coût de l'énergie que nous avions proposé était de 449 370 euros aujourd'hui nous savons que nous paierons beaucoup plus que ce montant puisque nous devrions payer 800 000 €.

Pour 2023 nous avons inscrit 920 000 euros mais nous savons déjà que ce montant est insuffisant et qu'il nous faudra certainement abonder cette somme, car la dépense totale sera de 1,6 Million, très vraisemblablement si les cours d'aujourd'hui restent les cours de demain.

Vous voyez que les dépenses liées, en orange, à la crise énergétique et au coût de l'énergie ne font qu'augmenter, déjà un peu l'année dernière, mais nous n'avions pas de visibilité l'année dernière au mois de décembre. Cette année nous en avons un peu plus, ce qui fait que nous avons pu inscrire davantage, mais il faudra piocher dans notre cagnotte pour pouvoir payer le complément.

Sur la diapositive suivante, nous allons aborder tout un chapitre lié aux dépenses de personnel et d'abord revenons sur la structure des effectifs, sur Neuville nous avons 144 emplois titulaires, ce qui représente 64% des effectifs, 55 emplois non titulaires permanents, 25% de l'effectif, et 24 emplois non permanents ce qui représente 11% de l'effectif et donc un total d'emplois de 223 personnes.

Depuis 2017, nous avons eu à constater de nombreux départs à la retraite. A partir de 2023 la baisse apparait, puisque nous avons deux cas confirmés de départs à la retraite et un cas potentiel. Comme d'habitude, chaque départ fait l'objet d'une étude pour déterminer si l'agent doit être remplacé ou non.

Sachez qu'à Neuville on compte beaucoup sur les agents, ils font beaucoup pour le service rendu et aussi nous avons déployé la police municipale mais on y reviendra lors d'une prochaine diapositive.

Comment se répartissent les personnels dans les différentes filières et quelles sont les catégories où se retrouvent nos fonctionnaires ?

La filière technique est la plus importante puisque on recense 78 agents, suivie de la filière Administrative comportant 33 personnes, la filière médico-sociale 18 personnes, l'animation 8 agents, la filière culturelle 5 personnes, la police municipale c'était 1 personne fin 2021 et la filière sportive 1 personne.

Parmi l'ensemble de ces personnels nous comptabilisons 114 fonctionnaires en catégorie C, 19 fonctionnaires en catégorie B et 11 fonctionnaires en catégorie A.

Le nombre de titulaires a diminué à fin 2021 à 144 alors que nous étions 149 à fin 2020 avec moins 1 poste en filière administrative, moins 3 postes en filière technique, moins 2 postes en filière sanitaire et sociale et 1 poste créé en filière police municipale.

A la fin 2022 nous allons constater une augmentation du nombre de titulaires qui va passer à 155 c'est dû à une hausse de11 postes liés à la stagiairisation d'agents périscolaires qui méritent d'être stagiairisés. Ils étaient dans des situations précaires à signer des contrats successifs, depuis plusieurs années. Nous avons proposé à ces agents d'être stagiairisés et nous avons là un nouveau pool d'agents acceptant de devenir fonctionnaires et de ne plus devoir signer des contrats précaires.

Nous avons enfin accéléré le recrutement d'agents de police municipale parce que c'était difficile d'en trouver et parce qu'avec notre chef de police, on a voulu aller plus vite pour mettre en place plus rapidement que prévu cette police municipale qui répond à nos attentes et à vos attentes, Neuvilloises et Neuvillois. Donc aujourd'hui, il y a 5 agents de police municipale et on va continuer d'en recruter pour arriver à un total de 7 d'ici la fin du mandat.

Comment se répartissent les rémunérations des agents ? Les titulaires représentent 84.26 % de la masse salariale, les non-titulaires, 14,72 % et les contrats spécifiques tels que CAE et contrats d'apprentissage 1,02%. Vous avez, en annexe, les montants de rémunérations brutes pour chaque niveau titulaire, non-titulaire et contrats spécifiques pour un total de rémunérations brutes de 4 714 168 €. De quoi est composée la rémunération brute des titulaires ? En bleu principalement représentée par les traitements indiciaires qui représentent 74,10%, suivi du régime indemnitaire pour 14,68%, puis des indemnités de résidence et supplément familial de traitement prime annuelle, aide à la mutuelle, astreintes pour 9,46%, puis 0,80% pour les heures supplémentaires, 0,30% pour les avantages en nature et 0,64% pour la NBI.

Nos agents travaillent effectivement 1607 heures et la délibération de 2021 relative au temps de travail et avec tout le travail qui a été fait sous la houlette d'Eric Docquier et du service RH pour pouvoir remettre en place les conditions de mise en œuvre de cette délibération du 11 juin 2021, à compter du 1er janvier 2022. Cela a demandé beaucoup de travail, beaucoup de contacts et de relations avec les agents, pour que tous comprennent bien la mise en place de ces nouveaux régimes et la suppression d'un certain nombre de jours d'ancienneté ou du mois du maire lorsque on partait en retraite, qui ont été supprimés de fait pour pouvoir aboutir à cette obligation de faire ces 1607 heures. Eric, rien d'autre à rajouter, j'ai bien résumé la situation ?

Enfin les heures supplémentaires payées restent tout à fait maîtrisées dans notre collectivité locale.

Voilà, l'évolution des frais de personnel, ça fait plusieurs années que j'insiste pour dire qu'il est primordial de tenir ce poste qui est le plus élevé de nos dépenses aux alentours de 7 millions,

7 100 000 et effectivement la crise que nous traversons fait exploser la situation et il va falloir, bien sûr, faire des économies. On ne peut pas refuser l'augmentation du SMIC ou du point d'indice, en termes de prévisions nous avions 7 200 000 pour 2022, et nous allons vers 7 600 000 €

Je vous rappelle que l'évolution de nos recettes fiscales laisse penser que nous aurons 200 000 € de recettes supplémentaires en 2023 et là il y a déjà 400 000 à trouver.

Donc ces 7 600 000 comprennent bien toutes les revalorisations des rémunérations, il y a aussi la prise en compte du GVT et des besoins de remplacement en cas de maladie, maternité, retraite et de mise en disponibilité.

Un élément nouveau cette année, c'est que nous avons obligation de communiquer à l'ensemble des conseillers municipaux les indemnités perçues par les conseillers du groupe majoritaire. Comme nous n'avons pas de groupe d'opposition qui ne toucheraient pas d'indemnité, cette communication est orientée vers ces conseillers d'opposition.

L'objet de cet article du CGCT et les précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 indiquent que nous devons présenter ces indemnités perçues à l'ensemble des conseillers. Vous avez là les indemnités perçues par le Maire, chaque adjoint, chaque conseiller délégué et chaque conseiller au sein du groupe majoritaire du conseil municipal. Bien sûr tous les jetons de présence sont à 0 € car sinon il en serait fait mention ici.

Les élus ne touchent que leur indemnité de fonction et Mme le Maire perçoit par ailleurs des remboursements de frais kilométriques ou de repas ou de séjour notamment lors de la participation au congrès des maires.

Il est rappelé enfin que le montant minimum des frais de formations aux élus ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités, ces 2% doivent être inscrits dans le budget primitif.

Dans la prospective de nos dépenses 2023, cette diapositive est claire on voit exploser le diagramme rouge au-dessus de la ligne 2023. La différence avec les années précédentes, c'est 1 million d'euros, et c'est probablement insuffisant, mais nous utiliserons la cagnotte pour corriger cette insuffisance dès le mois de mars 2023. Vous voyez que les recettes en bleu augmentent et par rapport à l'année précédente, l'écart et bien ce sont les 200 000 euros supplémentaires de recettes fiscales liées à l'inflation.

Nous en arrivons à la section d'investissement et notre investissement 2023 est très dynamique, il est très dynamique car nous aurons à financer le capital de dette pour 755 020 euros, nous aurons des dotations aux amortissements pour 500 000 €, nous aurons des recettes de FCTVA pour 255 000 € nous avons un objectif d'un prélèvement issu de la section de fonctionnement de 200 000 €, seulement, les années précédentes c'était 800 000 €, donc vous voyez que l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement contribue à ce que notre épargne s'effondre et que le prélèvement que nous pouvons affecter à l'investissement s'écroule à seulement 200 000 €.

Nous aurons quand même 3 300 000 € de propositions nouvelles qui pourront être inscrites lors du vote du budget primitif en décembre avec l'espoir d'augmenter cette somme à 3,8 Millions en 2ème phase lors de la reprise du résultat 2022 et cela se fera en mars 2023.

Le Cadre de vie se verra doté 3 124 000 € dont 2 350 000 € pour la ferme du Vert Bois et les autres services bénéficieront d'un investissement de 200 000 €

Venons-en à la dette, vous voyez que depuis 2014 et là 2016 sur le tableau, ça commence en 2016, la dette par habitant ne fait que diminuer jusqu'à 2022 où nous arrivons à un montant de dette par habitant de 694 euros. Si nous empruntons en 2023 2,5 millions la dette par habitant sera de 863 euros. Néanmoins notre capacité de désendettement est très faible puisque la règle d'or c'est d'être en dessous de 12 ans et nous sommes en fin 2021 à 3 ans donc on peut emprunter sans que notre capacité de désendettement n'explose, j'en suis le garant.

En résumé on peut dire que le contexte macroéconomique pour la commune est extrêmement défavorable, avec ce coût exorbitant de l'énergie, avec cette inflation que nous n'avions pas connue depuis les années 80 et au renchérissement, bien sûr, des coûts de matières premières, ça va conduire à l'effondrement de notre cagnotte et de notre autofinancement.

Les économies d'énergie sont donc indispensables et je remercie encore les dirigeants des associations que nous avons vus hier et qui ont parfaitement compris la situation de notre commune. Il faut continuer de réfléchir à notre autonomie énergétique et à lancer de grands investissements sur les énergies renouvelables.

Nous avons été amenés à revoir notre plan pluriannuel d'investissements en priorisant la rénovation de la Ferme du Vert Bois, nous aurons recours à l'emprunt au cours des années prochaines, mais il ne faudra pas dépasser un seuil, et enfin nous respecterons l'engagement, pour le moment, de ne pas augmenter la fiscalité directe locale.

Enfin nous irons partout où c'est possible pour aller chercher de nouvelles recettes, bien sûr au travers de subventions, et j'assisterai personnellement à toutes les réunions possibles pour proposer nos investissements futurs aux collectivités qui nous entourent.

Merci de votre attention et on reste malgré tout optimistes pour l'avenir, parce qu'on va y arriver ensemble.

Mme le Maire : Merci beaucoup Alain pour la qualité de la présentation, c'est une habitude maintenant, mais c'est important de le souligner, je pense que c'est clair pour tout le monde et on a de la chance d'avoir des présentations aussi claires et détaillées. Y-a-t-il des questions sur le débat d'orientations budgétaire ?

Merci de vous reporter au débat d'orientation budgétaire – Présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2023.

Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

# 2) Adoption d'un règlement budgétaire et financier.

M. Alain RIME,

Au premier janvier 2024, toutes les communes devront passer au plan comptable et budgétaire M57 en lieu et place du plan comptable et budgétaire M14. Mais à Neuville on ne fait jamais comme les autres et on veut toujours avoir un train d'avance alors, nous, on va passer, comme on l'a décidé lors d'une délibération en mars 2022, à la M57 dès le 1er janvier 2023. Ce n'est pas pour être en avance sur les autres, c'est tout simplement que nous pouvons être aidés par les services de la trésorerie pour bien intégrer cette M57, bien s'en imprégner et bien mettre les chiffres et les codes dans les bonnes cases de cette M57.

Nous remercions d'ailleurs les services de la trésorerie qui sont déjà aujourd'hui tout à fait à nos cotés pour rentrer pleinement dans ce nouveau plan comptable. La contrepartie, c'est que nous devons adopter, avant le passage à la M57, un règlement budgétaire et financier pour assurer la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures. Le règlement reflète bien notre façon de procéder et précise parfaitement le cadre juridique du budget, l'exécution budgétaire et les régies. Il donne une place de choix à la gestion pluriannuelle, ça j'aime bien, avec les autorisations de programme et d'engagement, avec la limite des dépenses signifiée par les crédits de paiement.

Le règlement rappelle la nécessité des provisions à l'apparition d'un contentieux ou en cas de procédure collective ou enfin en cas de recouvrement compromis, malgré les diligences du comptable, l'analyse de l'actif et du passif justifie la gestion patrimoniale, la gestion des immobilisations et la gestion de notre dette. Le passage sur la commande publique permet d'y préciser notre guide des procédures internes des marchés publics, le règlement conclut par le rôle de la chambre régionale des comptes susceptible de contrôler la régularité des opérations faites par le comptable public, mais aussi, permet un contrôle budgétaire et de gestion de notre collectivité

Je voulais tout particulièrement remercier notre directrice des finances Mme Peggy LEENKNEGT pour ce règlement qui reprend mot à mot, acte par acte, la réalité de ce que nous faisons et je conseille la lecture de ce règlement qui est très facile à lire à tous ceux qui s'intéressent au budget communal. Ils apprendront beaucoup de choses et ils verront que ce n'est pas compliqué quand on veut s'y intéresser.

Je vous prie d'adopter ce règlement budgétaire et financier avant d'entrer dans la M57.

Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

# 3) Admissions en non valeurs.

M. Alain RIME.

Lors du précédent conseil municipal de septembre 2022, nous avons repris la provision concernant les titres irrécouvrables ou les admissions en non-valeur et comme c'est inscrit désormais au budget vous avez là, la totalité des admissions en non-valeur pour un montant que nous avons budgété en septembre de 3094,56 € et qui concernent pour l'essentiel des frais d'expertise et gardiennage de véhicules qui ont été sortis de la voie publique et mis en gardiennage et pour lesquels nous ne retrouvons pas de propriétaires des véhicules mis en gardiennage, abandonnés. C'est le contenu de la délibération de septembre que nous avons budgété.

Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

#### 4) Avis du conseil municipal sur le projet de PLH 3.

Mme le Maire,

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2022 à 2028 est un document cadre et la feuille de route de la politique locale de l'habitat. Le président de la MEL a sollicité l'avis des communes sur le projet de PLH. Arrêté par le conseil de la MEL le 24 juin dernier. Après examen des avis reçus, le conseil de la MEL délibèrera de nouveau sur le projet de PLH 3 modifié en fonction du retour des communes.

Pour votre information l'objectif phare est de produire 43 400 logements, soit 6 200 logements par an à l'échelle de la MEL, dont 2/3 pour répondre aux besoins liés aux évolutions démographiques et 1/3 pour répondre aux besoins des ménages dépourvus de logements ou en situation de mallogés. Les objectifs de production sont déclinés à l'échelle des 8 territoires de la MEL et il est proposé aux communes de favoriser la réalisation de projets de logements identifiés dans les fiches communales et de mobiliser, dans la mesure du possible, son potentiel foncier et son vivier de logements vacants pour étoffer la réponse aux besoins.

L'objectif de ce PLH, c'est aussi rénover 57 400 logements soit 8200 logements par an à l'échelle de la MEL. Compte tenu de l'urgence climatique de la hausse du coût des énergies, de la progressive interdiction de location des passoires, l'enjeu de rénovation du parc existant est

réaffirmé et renforcé dans ce PLH 3.

Pour ce qui concerne Neuville, il faut savoir que le PLH 2022-2028 prévoit la livraison de 263 logements soit 38 logements par an dont 131 logements sociaux et cela pour rattraper notre retard. Comme vous le savez la Loi SRU nous impose d'avoir 25% de logements sociaux, pourcentage calculé sur la base du nombre de résidences principales. On a 4164 résidences principales donc nous devrions avoir sur la commune 1041 logements sociaux, or aujourd'hui, nous en sommes à 624, il nous en manque 417.

Tout ça pour dire qu'aujourd'hui nous avons dans les documents ces 263 logements visés qui effectivement reprennent des logements qui ont été livrés dans l'année et alors quand je dis logements livrés dans l'année, c'est à la fois les logements non sociaux (accession à la propriété)

comme des logements sociaux.

On retrouve les logements construits au 70 rue du Dronckaert, le terrain situé rue Fiévet en cours de construction et j'espère d'achèvement, le terrain Vanmarcke situé rue des Fromets avec 39 logements, des logements en cours de construction 75-77 rue de Tourcoing, 18 logements en face de la pharmacie Hirchi rue de Tourcoing, la pâture dite Masure qui se trouve au bout de la rue du Bailly et de l'avenue du Ferrain, avec une perspective de 150 logements au total, la Ferme Phalempin qui a été détruite mais va être reconstruite pour 34 logements et les 6 maisons des douanes qui ont été attribuées. Voilà comment on obtient les 263 logements dont 131 logements sociaux.

Dans ce PLH, on vous propose quelques remarques qui ont été émises. On propose au conseil municipal de donner un avis favorable avec demandes de corrections et d'éclaircissements formulées dans le document annexe à la délibération et d'engager les moyens nécessaires relevant de sa compétence tout en précisant le contexte instable et irrégulier, incertain de l'immobilier, facteur majeur dans l'accomplissement de ce PLH3.

Je vous rappelle qu'à partir de ce PLH 3 nous avons aussi le Contrat de mixité sociale (CMS) qui nous impose la construction de logements sociaux et c'est là-dessus que sont calculées nos

pénalités loi SRU.

Pour info la pénalité SRU non majorée est de 117 800 € à peu près et nous avons payé une pénalité de 153 086 euros par manque de ces logements sociaux. Effectivement si on a un retard dans la réalisation, cela peut y avoir une incidence sur la pénalité, alors que c'est en dehors de notre champ de compétences, si les chantiers n'avancent pas, ce n'est pas lié à notre mauvaise foi. D'ailleurs on voit aussi que les chantiers ont du mal à démarrer, notamment parce que les entreprises rechignent à répondre aux appels d'offres des bailleurs sociaux, du fait de la flambée des prix, donc c'est un vrai souci actuellement.

Et enfin de transmettre à la MEL les observations et demandes de modifications listées en annexe de la délibération.

Ouï l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

# 5) Avis du conseil municipal sur le Plan de mobilité.

Mme le Maire.

La MEL, c'est aujourd'hui 1,2 million d'habitants et 500 000 emplois. En 2035, la population métropolitaine devrait être augmentée de 115 000 habitants et le nombre d'emplois de 80 000 emplois. La Métropole sera donc plus peuplée et plus fréquentée, les déplacements des personnes seront donc plus importants puisqu'ils pourraient s'élever à 5,5 millions.

On dénombre en effet 4,9 millions de déplacements en 2016. Les habitants et emplois supplémentaires d'ici 2035 génèreront entre 400 000 et 600 000 déplacements supplémentaires par rapport à cette période de 2016. Il est donc indispensable de renouveler l'ambition métropolitaine en matière de mobilité, celle-ci constituant, dès à présent, un enjeu majeur.

Il s'agit, en effet, par le nouveau plan de mobilité, de garantir à tous la possibilité de se déplacer

tout en luttant contre le réchauffement climatique et les pollutions locales qu'elles soient atmosphériques ou sonores.

La constitution d'un plan de mobilité repose sur une obligation légale et doit permettre de déterminer les principes fondamentaux, à savoir, organiser la mobilité des personnes et le transport de marchandises ainsi que la circulation et le stationnement mais aussi concrétiser les transitions environnementales et énergétiques.

Au regard de ces enjeux ambitieux, le conseil municipal réitère son adhésion aux objectifs fixés dans ce plan de mobilité, à savoir organiser une mobilité pour tous, qui allie qualité de vie et développement du territoire, préserver l'environnement en favorisant les modes de déplacement moins polluants et moins émissifs en gaz à effet de serre, de développer une mobilité qui contribue au dynamisme économique et au maintien de la création d'emplois et au rayonnement métropolitain, de proposer une mobilité pour tous, moyennant un prix abordable, tant pour les usagers que pour les collectivités qui mettent en œuvre les solutions de mobilité.

Le conseil municipal relève, dans le projet de PDM, la recherche et l'objectif de passer de 1% à 8% dans la pratique de vélo, et de devenir une véritable métropole cyclable. Il demande à ce que les propositions formulées par la Ville, dans le cadre des ateliers pour la réalisation de liaisons locales, soient intégrées dans les programmes métropolitains de

développement cyclable.

Le conseil municipal rappelle son attachement à une ville apaisée et sécurisée. Apaisée avec la réduction de vitesse à 30km/h, dans une grande majorité des rues de la ville, et sécurisée avec les aménagements adéquats, sécurisés, visibles, et appropriés pour les différents modes de déplacements (pistes cyclables, bandes cyclables, passages piétons, etc..). Et ce, pour contribuer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de rendre accessible à tous, et à tout âge l'espace public.

Le conseil municipal relève également le caractère incitatif dans l'accompagnement de la

Métropole Européenne de Lille, pour développer l'électrification du parc automobile.

Le conseil municipal relève le développement de la filière hydrogène.

Le conseil municipal demande une bonne communication et concertation dans la future

application de la Zone à faibles émissions (ZFE).

- Le conseil municipal demande à ce qu'il y ait au minimum 2 stations V'Lille sur le territoire de la commune, une pour les salariés du parc d'activités de Neuville-en-Ferrain, mais aussi une pour le centre-ville de Neuville-en-Ferrain, pour rejoindre la station de métro Pont de Neuville, et participer à l'intermodalité et à la réduction de congestion de la rue de Tourcoing.
- Le conseil municipal demande une prise en charge métropolitaine des installations du stationnement sécurisé en box à vélos, à des endroits stratégiques de la commune.

Le conseil municipal réitère son avis défavorable au projet de servitude de mixité fonctionnelle, proposée dans la version 1 du PLU3.

 Le conseil municipal prend bonne note que le budget alloué à ce projet n'est pas encore finalisé.

Le Conseil Municipal sous réserve des remarques et demandes de modifications ainsi formulées émet un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité arrêté par le Conseil métropolitain.

## Ouï l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

# 6) Avis du conseil municipal sur la Charte de l'espace public.

Mme le Maire,

La charte de l'espace public a été mise en place en 2007 et rééditée en 2013. Celle-ci est une mise à jour motivée par la nécessité de tenir compte :

- de l'évolution des attentes vis-à-vis de l'espace public, notamment pour ce qui concerne la prise

en compte des enjeux environnementaux et climatiques ;

- de l'adoption de plusieurs documents cadre en matière d'aménagement de l'espace public du Schéma de Cohérence Territorial, du Plan Local d'Urbanisme, du Plan Climat Air-Energie Territorial, du Schéma Directeur des Infrastructures de Transports, du Plan de Mobilité.

La charte a pour objet de :

Définir les ambitions politiques et l'argumentaire technique.

 Rappeler les règles de conception pour satisfaire certains usages, les besoins de certains types d'usagers.

Préciser les règles d'implantation et de calibrage des espaces.

 Et de donner des références concernant les composantes et équipements de l'espace public : mobilier, matériaux de sol et plantations. Toutefois, le conseil municipal peut regretter :

- Une ambition d'identité métropolitaine, au travers de l'aménagement des espaces publics, qui tient peu compte des particularités des communes membres. Autrement dit, la charte proposée répond partiellement au contexte singulier d'une commune, comme Neuville-en-Ferrain. On l'a vu dernièrement sur le projet d'aménagement de la rue Blaise Pascal qui nous empêchait de matérialiser par exemple des pistes cyclables sous prétexte que cela ne rentre pas dans les critères imposés par la métropole). Donc on demande plus de flexibilité.
- De disposer ainsi de règles métropolitaines trop standardisées et n'apportant pas forcément de réponse à des problématiques locales neuvilloises.
- L'absence de mention de la nécessaire coordination des concessionnaires concernés par les travaux sur l'espace public, dans un souci de bonne gestion du temps et des coûts. Quand on refait l'enrobé mais que quelques temps après on reperce pour changer des tuyaux / des canalisations, bien évidemment quand il y a une casse on comprend qu'il n'y ait pas de choix, mais quand c'est juste changer les canalisations, c'est dommage, il faudrait en faire mention dans la charte.
- L'absence de prise en compte systématique du besoin d'enfouissement des réseaux aériens dans le cadre des projets de réaménagement de l'espace public.
  - Ouï l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Vous avez reçu un certain nombre de décisions prises depuis le dernier conseil municipal, je vous les laisse découvrir, notamment relatives à des marchés, des accords-cadres sur la livraison par exemple de fournitures, des contrats d'engagement, voilà pour ce conseil municipal, je profite pour faire mes petites annonces habituelles.

Pour conclure, je vous donne rendez-vous ce week-end, pour un week-end de théâtre avec une très belle pièce, programmée dans le cadre des belles sorties de la MEL. La pièce s'intitule je m'appelle Bachir Lazare, cela se passe ce vendredi à 20h, salle Malraux, l'entrée est libre, donc nous vous y invitons nombreux.

Et ce dimanche plus de 300 spectateurs ont réservé leur place pour la comédie Gille et Ben réunis. Je dois vous annoncer que c'est complet et nous sommes ravis de voir que la programmation culturelle rencontre un tel succès. Ce spectacle ouvert à tous, clôture la semaine bleue, semaine d'animations dédiée aux ainés, aux 60 et plus, comme on les appelle à Neuville, une belle semaine entre banquets, découvertes culturelles, atelier floral ou encore cinéma avec des Neuvillois souriants, heureux, épanouis et je remercie les élus qui se sont investis tout au long de cette semaine. Je vous rappelle également que vous pouvez proposer un nouveau nom à l'espace 13-25, appelé aussi Antenne ados ou ferme du centre pour les plus anciens d'entre nous.

Vous aurez toutes ces infos sur le site de la ville et enfin je vous souhaite un bon week-end, de de bonnes vacances de la Toussaint à toutes et à tous et aux 365 petits Neuvillois qui passeront leurs vacances dans nos centres de loisirs, je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée, à bientôt merci.

#### Communication de Madame le Maire

Décisions prises au titre de la délégation du conseil municipal au Maire.

Décisions prises par Mme le Maire Articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales présentées lors du Conseil Municipal du jeudi octobre 2022

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais lecture des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais lecture des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Décision n°79

L'accord-cadre relatif à « la fourniture et la pose de planimètre et pupitres, à des fins de sensibilisation à l'environnement, sur le territoire de la commune – programme 2022 2024 » a été attribué le 15 juin 2022 à la société PIC BOIS de Tourcoing pour un maximum annuel de 10 000.00 € HT.

L'accord-cadre d'une durée d'un à compter de la notification est renouvelable deux fois un an sur décision expresse de l'acheteur.

Décision n°86

Hébergement des animaux de la ferme d'animations éducatives du Vert Bois chez M. Hus du 28 octobre 2022 au 28 mars 2023.

Décision n°87

Convention de partenariat avec l'association neuvilloise des échanges internationaux (A.N.E.I.). La ville confie l'organisation d'un point « boissons et mets » lors du 27<sup>ème</sup> festival de la biographie du 25 septembre 2022 à l'A.N.E.I.

Décision n°89

Contrat d'engagement avec l'auteur PAKITA dans le cadre du 27<sup>ème</sup> festival de la biographie. Rencontres littéraires avec les élèves des classes de CE1 les 22 et 23 septembre 2022.

Décision n°90

Contrat d'engagement avec l'auteur Agnès DEBACKER dans le cadre du 27<sup>ème</sup> festival de la biographie. Rencontres littéraires avec les élèves des classes de CM2 les 22 et 23 septembre 2022.

Décision n°94

Demande de subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille concernant un projet de création d'une aire de Pumptrack.

## Décision n°95 En attente

Décision n°96

Le marché relatif à « l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'ingénierie financière pour la réalisation de projets d'investissement de la ville de Neuville-en-Ferrain » a été attribué le 6 juillet 2022 à la société FINANCES & TERRITOIRES de Chambery pour les prestations suivantes :

tiers-investissement

Tranche optionnelle n°2: Montage des dispositifs privés identifiés ET Accompagnement en

gestion et suivi des projets

Décision n°97

L'accord-cadre relatif à « la fourniture et livraison de paillage\_ programme 2022 2025 » a été attribué le 14 septembre 2022 de la manière suivante :

Lot 1 « fourniture et livraison de paillage pour les aires de jeux » : la société

SOCODIP d'Hazebrouck pour un montant maximum annuel de 15 000.00€ HT

Lot 2 « fourniture et livraison de paillage pour les massifs » : la société SOCODIP d'Hazebrouck pour un montant maximum annuel de 2 000,00 HT

L'accord-cadre d'une durée d'un an à compter de la notification est renouvelable trois fois un an sur décision expresse de l'acheteur

Décision n°98

L'accord-cadre relatif à « Fournitures scolaires et matériel pédagogique spécifique – programme 2022-2024 » a été attribué le 14 septembre 2022 :

 Lot 1 « Fournitures scolaires » - accord-cadre multi attributaires - sans minimum annuel maximum annuel 52 000.00 € HT - selon principe « en cascade » aux sociétés :

COPYLUX de Lille

LACOSTE DACTYL BURO OFFICE de Le Thor

 Lot 2 « Matériel pédagogique spécifique » à la société COPYLUX de Lille - accord-cadre mono attributaire – sans minimum annuel – maximum annuel 9 000.00 € HT

L'accord-cadre d'une durée d'un an à compter de la notification, est renouvelable deux fois un an sur décision expresse du pouvoir adjudicateur.

Décision n°99

Contrat d'engagement avec l'auteur Karine BAILLET au 27ème festival de la biographie pour des dédicaces et rencontre.

#### Décision n°100

Contrat d'engagement avec l'auteur Annick HOREL au 27ème festival de la biographie pour des dédicaces et rencontre.

Décision n°101

Contrat d'engagement avec l'auteur Antoine IZAMBARD au 27ème festival de la biographie pour des dédicaces et rencontre.

<u>Décision n°102</u> Contrat d'engagement avec l'auteur Massoumeh RAOUF au 27<sup>ème</sup> festival de la biographie pour des dédicaces et rencontre.

 $\frac{\text{D\'ecision n°103}}{\text{Contrat de cession du droit de repr\'esentation au spectacle « Les Bookimenteurs » par la$ compagnie Home Théâtre, le 25 septembre 2022.

<u>Décision n°104</u> Contrat de cession du droit de représentation de spectacle dans le cadre de la semaine bleue « Jenny J » le 22 octobre 2022.

Décision n°105

Avenant à la convention d'occupation temporaire de la salle Rocheville du 13 janvier au 28 février 2022 pour la formation des employés de l'usine Fashion Cube Denin Center.

 $\frac{\text{Décision n°106}}{\text{Contrat de vente du spectacle dans le cadre de la semaine bleue « Gil et Ben Réunis » le 23}$ octobre 2022 salle Malraux.

Décision n°107

Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Nid vu, nid connu » à la bibliothèque de Neuville-en-Ferrain le 16 octobre 2022.

<u>Décision n°108</u> Contrat d'engagement pour une animation musicale d'Annick et Rudy « Au temps des quinquettes + années 80 » au banquet des aînés le 16 octobre

La séance est levée à 20h20.